



Mandat de Gestion – Mission ponctuelle

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Civilité ou raison sociale pour les personnes morales : **Monsieur**
NOM : **GABRIEL** Prénom : **Bertrand**
Fonction du représentant de la personne morale (le cas échéant) :
Adresse : **20 Place des Roches**
Code Postal : **57160** Ville : **Rozelieures**
Téléphone : **06-72-95-93-02** adresse mail : **bgabriel@ab2link.com**
N° SIRET (le cas échéant) :
Statut de TVA (entourer le statut applicable) : **non-assujetti à la TVA**
Numéro de TVA (le cas échéant) :
Ci-après dénommé le « **Mandant** » d'une part,

Et :

La Société d'Experts Forestiers Arnaud MICHAUT, 14 Impasse des Jardins – 54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE
RCS Nancy 41840378800023
Représentée par son gérant Monsieur Aurélien HAAZ
Membre du Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole et Forestière (CNEFAF)

Ci-après dénommé "**le Mandataire ou Expert Forestier**"
Technicien en charge du dossier : **VASTER Aimé**

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Le Mandant confère au moyen des présentes au Mandataire qui accepte et déclare disposer des moyens techniques et financiers, des compétences et de toutes garanties et polices d'assurances en cours de validité lui permettant d'assurer cette mission :

MANDAT DE GÉRER

La forêt :

Parcelles	Surface (ha)	Lieu-dit	Commune	Type d'intervention sylvicole
Section ZA n°35 et n°82	Environ 1,5 ha	Les Valottes	GERMINY	Dépôt dossier LABEL BAS CARBONE et gestion du reboisement

Les limites seront établies par le mandant.

OBLIGATIONS DU MANDANT :

Le Mandant :

- s'engage à préciser à l'Expert Forestier la situation juridique et administrative de la propriété et à justifier de ses pouvoirs ;
- fournit à l'Expert Forestier tous documents et pièces administratives en sa possession ;
- encaisse ou fait encaisser les recettes provenant des opérations réalisées, après vérification par l'Expert Forestier des titres de paiement et du cautionnement.

OBLIGATION DE L'EXPERT FORESTIER :

L'Expert Forestier s'engage à réaliser les missions ci-après stipulées à sa charge, dans l'intérêt exclusif du Mandant, avec professionnalisme et promptitude.

Travaux de reboisement

L'Expert Forestier :

- ☐ Réalise la demande de boisement auprès de la DREAL
- ☐ Dépose la demande de subvention à FRANSYLVA
- ☐ Définit l'itinéraire sylvicole avec le mandant
- ☐ Recherche un prestataire pour le compte du mandant et établit le marché
- ☐ Réalise pour le compte du mandant la réception des travaux avant règlement
- ☐ Réalise pour le compte du mandant une visite de chantier pour vérifier la garantie de reprise

REMUNERATION.

A titre d'honoraires et de remboursement de frais pour les opérations visées ci-dessus, le Mandant s'oblige à verser à l'Expert Forestier :

Honoraires de gestion des travaux

- 10 % HT sur le montant HT des travaux
- Un forfait fixe de 500 € HT

DUREE ET MODALITES DU CONTRAT.

Le présent contrat prendra effet à la date de signature du mandat par le mandant pour se terminer au **31/12/2026**.

MEDIATION

Les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles, à l'occasion du présent mandat. Les frais de médiation seront supportés par moitié, par chacune des parties.

En cas de contestation ou de difficulté de quelque nature que ce soit pouvant subvenir dans l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les deux parties conviennent avant d'engager quelque procédure que ce soit, de solliciter l'avis du président d'Experts Forestiers de France.

JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de la formation, de l'exécution, ou de l'interprétation du présent mandat, sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des juridictions situées dans le ressort de la cour d'appel de NANCY(54).

Le présent mandat a été fait en deux exemplaires, un étant remis au Mandant et un étant remis au Mandataire.

Fait à JARVILLE-LA-MALGRANGE

Le Mandant ()**

Date :

Bertrand
GABRIEL

Signé le 2025-10-07 à 07:19
par GABRIEL Bertrand

Le Mandataire ()**

Date :

Aurelien
HAAZ

Signé le 2025-10-07 à 07:58
par HAAZ Aurélien